

Aide-memoire nouvelle entrée

Nous vous souhaitons une cordiale bienvenue et vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir votre formulaire d'inscription rempli. Celui-ci peut-être obtenu auprès de votre employeur ou directement en téléchargement sur notre site internet, à la rubrique „Services“.

Vous voulez sortir de votre ancienne caisse de prévoyance, que faire?

En quittant votre caisse de prévoyance, vous devez généralement payer une indemnité de sortie. Demandez à votre caisse de prévoyance de nous virer le capital qui vous revient et de nous faire parvenir un décompte de sortie. À réception de ce capital, nous le créditerons au compte de votre nouvelle relation de prévoyance et transmettrons à votre employeur un certificat d'assurance en deux exemplaires.

Vos prestations de libre passage reposent sur un compte de libre passage, que faire?

Demandez à votre banque de boucler votre

compte et de nous virer le capital qui vous revient et de nous faire parvenir un décompte de sortie. À réception de ce capital, nous le créditerons au compte de votre nouvelle relation de prévoyance et transmettrons à votre employeur un certificat d'assurance en deux exemplaires.

Devez-vous nous transmettre votre dépôt de libre passage?

Oui, selon l'art. 4, al. 2bis de la loi sur le libre passage (LFLP), tous les assurés entrant dans une nouvelle institution de prévoyance doivent verser dans cette caisse toute la fortune de libre passage disponible.

Récépissé

Compte / Payable à
CH83 0630 0016 6096 0050 1
VSM Sammelstiftung für Medizinalpersonen
Hohle Gasse 4
3097 Liebefeld

Payable par (nom/adresse)

┌

└

Monnaie **Montant** ┌

CHF

└

Point de dépôt

┌

└

Section paiement



Monnaie **Montant**

CHF

┌

└

Compte / Payable à

CH83 0630 0016 6096 0050 1
VSM Sammelstiftung für Medizinalpersonen
Hohle Gasse 4
3097 Liebefeld

Payable par (nom/adresse)

┌

└